

## SALAIRES 2011

**2008 : un accord signé par CGC, FO, CFTC et CFDT. Après cette signature contestée par un très grand nombre de salariés, s'en est suivi un conflit de plus de 3 mois durant lequel la Direction n'a eu que du mépris.**

**2009 et 2010 : pas d'accord . . .**

**Et aujourd'hui, en 2011, qu'est-ce qui a changé ? Rien ! Le projet d'accord est comme celui de 2008 (voir au dos).**

- **Toujours 1% de la masse salariale ( 600 000€ ) pour 60 cadres supérieurs hors politique salariale (pas le moindre accord collectif),**
- **Toujours des propositions de la Direction en décalage par rapport aux attentes des salariés,**
- **Toujours des résultats économiques à SPS et Safran orientés au beau fixe,**
- **Toujours des miettes pour le plus grand nombre des salariés.**

### SUD Revendique

- **Abrogation des primes à l'objectif et intégration du budget dans l'AG Uniforme**
- **AG uniforme de 70€ pour tous**
- **ASTE de 45€ (augmentation de 20€)**
- **Compensation de la perte de salaire liée au changement de mutuelle pour les jeunes embauchés.**

#### **Primes liées à la nature du travail (PNT)**

Entre 1993 et 2010, ces primes ont été réévaluées en moyenne de 1,75% par an. SUD est favorable à une augmentation significative de ces primes. Toutefois il est indispensable que cette réévaluation soit faite sur un budget spécifique. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'aujourd'hui le projet d'accord inclus cette évolution dans le budget complémentaire. Or ce budget englobe aussi les évolutions de carrière et l'égalité professionnelle (femme/homme et seniors). Mettre l'évolution des primes PNT, d'équipes et ASTE dans ce budget revient à déshabiller Pierre pour habiller Paul.

#### **Primes d'équipe et allocation annuelle**

Elles sont définies dans l'accord d'entreprise de 1982. Entre 2005 et 2010, elles ont évolué de 2,5% en moyenne par an. La Direction propose moins de 4% pour les primes d'équipes et environ 2% pour l'allocation annuelle.

SUD est favorable à une évolution garantissant une pérennité du dispositif.

#### **Cadres : Garantie pluriannuelle de 4%**

Il est important de souligner que le projet d'accord stipule une garantie en niveau. Au 01/10/2008, à la suite des "mouvements sociaux" de l'hiver 2008, les Directions SPS et Groupe ont décidé une augmentation pour tous les salariés de 0,75%. Pour les cadres la dénomination était « Augmentation Individuelle Généralisée » ! Dès lors il faut franchement dire que ce n'est pas 4% qui est en jeu mais plutôt de 3,25%. Si cette mesure va dans le sens d'une augmentation générale, il n'y a aucune garantie pour l'avenir. Quant au nombre de salariés concernés, il est inconnu. Sachez également que le projet d'accord spécifie clairement que cette garantie ne s'applique qu'aux salariés présents sur les trois années (2008,2009,2010).